

Equipement de Protection Individuel (EPI)

Dès le début de la période de confinement, votre URPS Masseurs Kinésithérapeutes du Grand-Est, a fait son maximum pour vous protéger.

Ces différentes protections ont nécessité :

- des devis effectués dès le début du confinement ;
- des commandes immédiatement réservées, mais réceptionnées trop tardivement et avec parcimonie, de la deuxième semaine d'avril jusqu'à la deuxième semaine de juin ;
- leur distribution auprès des différents départements à partir du 24 juin.

Cela a été l'occasion de regrouper tous les acteurs représentatifs de notre profession.

L'URPS MK du Grand-Est a financé ce matériel à hauteur de **23.780 € sur ses fonds propres.**

L'URPS a analysé cette période difficile et en a tiré un certain nombre de conclusions :

- La difficulté de trouver du matériel disponible (les hôpitaux étant prioritaires) ;
- La difficulté de rapidité entre la réaction instantanée de l'URPS et le résultat final (les devis et leur distribution, pour éviter toute escroquerie) ;
- La difficulté de centraliser tout le matériel provenant d'entreprises différentes.

Aussi, l'URPS vous incite fortement, d'une part à nous faire remonter vos souhaits en matériel en priorisant celui qui vous semble **le plus utile** en cas d'une deuxième vague de pandémie, et d'autre part de veiller au bon respect des gestes barrières.

Nous sommes des professionnels de santé et à ce titre nous devons être vigilants sur les questions d'hygiène et de sécurité pour nos patients et nous-même.

